

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°212

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Signature d'un avenant actant la fin au Contrat Enfance Jeunesse au profit d'un nouveau dispositif de financement le BONUS TERRITOIRE (CEJ), à la CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour les années 2020 à 2023.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cog) arrêté entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf) ;

Vu le Schéma Départemental de services aux familles ;

Vu la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2019 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Considérant l'intérêt de construire et de mettre en œuvre un projet politique de territoire à partir d'un diagnostic partagé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint- Denis ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale permettra à la ville de mieux mobiliser les financements CAF de droit commun, ainsi que les financements territoriaux complémentaires ;

Considérant que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) a pris fin en décembre 2019 pour être remplacé en 2020 par le dispositif du BONUS TERRITOIRE ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de l'avenant à la Convention Territoriale Globale entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale pour les années 2020 à 2023.

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-Imc118579-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANCOLET

